

Des objectifs immédiats d'emploi et de formation pour les jeunes

S'inscrivant dans une démarche de propositions pour une sécurité d'emploi formation, une série de travaux, comportant des éléments de chiffrage, ont été engagés par un collectif de travail (*) de la commission économique du PCF. Nous en publions ci-après une première esquisse qu'il conviendra de retravailler, notamment en liaison avec les luttes et les évaluations locales.

Il y a un problème d'urgence et de gravité de la situation de l'emploi. Il faut des mesures d'une grande hardiesse pour y faire face.

Nous proposons une grande novation qui rompt avec toutes les politiques perverses, mettant en avant : — l'exigence de nouveaux financements ; — l'exigence de nouveaux pouvoirs et droits.

Nous avançons :

UN NOUVEAU PRINCIPE : l'emploi et la formation au lieu de la priorité à la finance non seulement dans un souci de justice sociale, mais aussi d'efficacité avec la promotion de toutes les ressources humaines ;
UNE NOUVELLE LOGIQUE FINANCIERE : avec l'opposition à la baisse des charges salariales, dont les charges sociales patronales, au nom de l'emploi et, au contraire, la baisse des coûts financiers ainsi que la pénalisation des rendements financiers ;
DE NOUVEAUX POUVOIRS D'INTERVENTION ET DE CONTROLE des travailleurs, des populations, des élus sur le terrain.

Tout cela pour construire une sécurité d'emploi-formation contre la précarité et le chômage, allant au-delà du plein emploi traditionnel, avec le droit de chacun à l'emploi correctement rémunéré et la conquête de la formation, également bien

rémunérée, tout au long de la vie pour tous.

Il y a indiscutablement une urgence particulière de mesures immédiates pour l'emploi des jeunes. Nous le ressentons avec force. Et nous voulons la traiter sans l'opposer à la nécessité de mesures pour tous, mais au contraire dans une articulation étroite à ces principes nouveaux de mesures pour l'emploi de tous.

I - Des objectifs immédiats d'emploi-formation pour les jeunes dans le cadre de mesures d'ensemble allant vers une sécurité d'emploi-formation pour tous

A partir de mesures immédiates de conversion, favorisant la création d'emplois stables et correctement rémunérés, nous proposons d'instaurer graduellement une sécurité d'emploi-formation pour tous. Il s'agirait :

— de transformer tous les emplois et situations précaires en emplois et situations stables et correctement rémunérés ;

— d'éradiquer le chômage par l'emploi-formation de toute la population demandeuse.

FAIRE DISPARAITRE LA PRECARITE ET PARTICULIEREMENT CELLE QUI FRAPPE LA JEUNESSE

Nous proposons une mesure générale anti-précarité concernant toute la population salariée. Et nous avançons une mesure d'urgence, à effet immédiat, pour les jeunes de 16 à 27 ans.

1 - ZERO PRECAIRE

Une loi anti-précarité organiserait, de façon négociée, les coopérations nécessaires et les financements pour une conversion générale de tous les emplois et situa-

tions précaires en emplois et situations stables et correctement rémunérées.

Seraient concernés :

Dans le secteur public, à l'initiative de l'Etat et des collectivités locales :

- 246 000 stagiaires et contrats aidés
- 201 000 non titulaires de la fonction publique ;
- 160 000 CES relevant d'associations intermédiaires ;
- 607 000 précaires.

Dans les entreprises, à l'aide d'incitations et de pénalisations fortes permettant des engagements contrôlables des employeurs.

Cela concernera 260 000 emplois intérimaires et 800 000 contrats à durée déterminée.

2 - ASSURER EN UN AN A 850 000 JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE UN EMPLOI STABLE et correctement rémunéré avec les formations qualifiantes nécessaires

Nous proposons de convertir les 850 000 emplois aidés occupés par des jeunes (151 000 marchands ; 698 000 non marchands) en emplois stables et correctement rémunérés.

Sur ce total 250 000 emplois concerneraient des jeunes sortis de la formation initiale sans diplôme. Ils ont un besoin absolu de formation longue, qualifiante avec des équipes pédagogiques spécialisées. Ainsi le nouvel emploi qui leur serait offert leur permettrait de passer 50% du temps légal au travail (17,5 heures par semaine) et 50% en formation.

Cela nécessitera de créer alors 125 000 emplois supplémentaires à temps plein correspondant à l'équivalent temps plein des heures passées en formation par ces jeunes.

CREER 1,4 MILLION D'EMPLOIS EN DEUX ANS POUR TOUTES LES GENERATIONS

1 - CREER MASSIVEMENT DES EMPLOIS, FORMER, REDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL sans perte de salaire, pour sortir du chômage.

Avec de nouveaux droits et pouvoirs pour les salariés, les citoyens, les élus et leurs organisations (Comités d'entreprises, syndicats, associations...) sur l'utilisation de l'argent, avec de nouveaux financements de l'emploi-formation faisant reculer la croissance financière et la spéculation, avec de nouvelles coopérations internes et internationales, il est possible de

* Ce collectif, coordonné par Y. Dimicoli, comprend : P. Boccara, A. Guelmami, F. Maury, A. Morin et C. Picard.

créer au moins 700 000 emplois supplémentaires par an, notamment en ramenant la durée légale du temps de travail à 35 heures immédiatement, 32 heures au plus vite, par semaine sans perte de salaire, voire à 30 heures là où c'est possible et en augmentant la formation.

Cela permettrait de réduire de 600 000 par an le nombre de chômeurs. Les emplois offerts aux moins qualifiés comporteraient un temps partagé entre travail et formation longue sur une base volontaire pour un revenu correct garanti et négocié avec les salariés, sous leur contrôle.

En combinant :

— la baisse de la durée du temps de travail,

— le remplacement systématique des départs en retraite,

— des incitations à la mise en formation volontaire — dans de bonnes conditions négociées et contrôlées par les comités d'entreprises — la réduction du chômage pourrait être massive, si des pouvoirs nouveaux et de nouvelles utilisations de l'argent sont institués.

Signalons en effet que chaque année ce sont 630 000 salariés qui partent en retraite : les départs devraient être compensés par une embauche stable et correctement rémunérée, sans perte des statuts.

2 - CREER EN DEUX ANS 700 000 EMPLOIS STABLES ET CORRECTEMENT REMUNERES POUR LES JEUNES CHOMEURS ET EXCLUS, soit la moitié de l'objectif global.

600 000 jeunes sont au chômage, souvent dans des conditions scandaleuses d'indemnisation. Il faut en finir avec cette situation qui gangrène le pays et favorise l'emploi sous-rémunéré et précaire de jeunes par les entreprises pour peser sur les conditions de tous les salariés.

Nous proposons que, à leur intention :

— 300 000 emplois stables et correctement rémunérés soient créés tout de suite dans le secteur public, à l'initiative de l'Etat, et en liaison avec les collectivités publiques, locales et territoriales ;

— les entreprises soient amenées à créer 400 000 emplois stables et correctement rémunérés.

Chaque jeune dépourvu de qualification, de diplôme, aura droit sur ces emplois de passer 50% de temps légal au travail et 50% en formation longue et qualifiante avec la garantie d'un revenu correct négocié par les salariés et leurs organisations. (Cela concerne beaucoup de jeunes, puisque 444 000 d'entre eux sont arri-

CALCULS SUR UNE HYPOTHESE DE RELANCE AVEC PROGRESSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

I - Le passage de 39 heures hebdomadaires de durée légale du temps de travail à 35 heures conduirait à une réduction de 5% par an de cette durée, et, bien sûr, à une réduction plus forte si on passait à 35 heures, voire 30 heures (1).

S'appliquant à quelque 80% des salariés (car il faut tenir compte du temps partiel) cela permettrait une croissance de 3% de l'emploi chaque année (+ 600 000 chaque année). Cela, si l'on s'en tient à un calcul mécanique tout à fait insuffisant. En effet, il faut tenir compte des pertes d'emplois liées à la productivité accrue, du problème des heures supplémentaires, de l'intensification du travail, sans compter les obstacles opposés à la création d'emplois par le patronat que devraient contrecarrer les nouveaux pouvoirs, les nouveaux financements, l'utilisation de la mise en formation et le remplacement des départs en retraite. Nous retenons donc un objectif global plus réaliste de 500 000 emplois chaque année.

II - Toujours dans un calcul de type mécanique, si on maintient le salaire mensuel cela conduit à une hausse de 5% du salaire horaire, soit une augmentation annuelle de 3% de la masse salariale.

On peut en attendre un supplément de croissance annuel de 1,5% au moins, entraînant une augmentation de 300 000 du nombre d'emplois supplémentaires ainsi créés. On peut considérer, dans un calcul plus réaliste, que, tout en faisant intervenir les autres moyens que la réduction du temps de travail, on pourrait poser un objectif plus sûr de seulement 200 000 emplois supplémentaires.

III - Au total, sous les hypothèses mécaniques, ce serait 900 000 emplois par an qui seraient créés sur les deux premières années. Et sous les hypothèses plus réalistes, ce serait 700 000 seulement, objectif que nous retenons.

Au total, 1,4 million d'emplois pourraient être créés avec les formations requises dès les deux premières années. Ce qui serait un objectif nécessitant des luttes et des transformations considérables pour être tenu sur un tel laps de temps.

Cela permettrait une réduction mécanique du nombre de chômeurs, de 600 000 par an, du fait du solde positif de 100 000 par an entre entrées et sorties chaque année.

1. Il faudrait, en outre tenir compte de la durée de fait actuelle, de la durée future de fait, ainsi que des heures supplémentaires.

vés sur le marché du travail sans qualification entre 1990 et 1995). Cependant, ces objectifs seraient démagogiques si d'autres pouvoirs et d'autres financements n'étaient pas institués et, à plus forte raison, si l'on s'en remettait à la bonne volonté des chefs d'entreprises et à des financements favorisant la baisse des charges de salaires et les placements financiers.

II - Financer en priorité l'emploi-formation avec de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans de nouvelles institutions

Il faut considérer trois questions inséparables :

— quelles ressources mobiliser ?

— comment les utiliser ?

— quelle institution créer pour permettre l'initiative et le contrôle des salariés et des citoyens ?

QUELLES RESSOURCES MOBILISER ?

1 - CONVERTIR LES AIDES PUBLIQUES AU SOUS-EMPLOI en financement de l'emploi-formation (graduellement en se prémunissant contre toutes les rétorsions possibles) ;

— lutte contre l'exclusion et aides à l'insertion : 55 milliards de francs (1,3 million salariés) ;

— exonérations de charges sociales sur bas salaires : 40 milliards de francs (dont 22 milliards ciblés sur les jeunes) ;

— aides aux reconversions et incitations à la cessation d'activité : 22 milliards de francs (182 000 salariés) ;

— indemnisation chômage des jeunes : 8 milliards de francs ;
— RMI (jeunes) : 1 milliard de francs.

2 - UN NOUVEAU PRELEVEMENT MUTUALISE SUR les actifs et profits financiers pour la formation. Certes il existe déjà des prélèvements formation assis sur la masse salariale. Mais outre qu'ils sont insuffisants, ils sont mal contrôlés. Nous proposons qu'un nouveau prélèvement soit créé qui augmenterait sensiblement la contribution des entreprises à la dépense de formation. Ce prélèvement serait assis sur les actifs financiers des entreprises et leur marge brute d'autofinancement qui permettrait ainsi de faire payer plus les entreprises qui développent insuffisamment les salaires et l'emploi par rapport à leur capacité financière. Signalons que le stock d'actifs financiers détenus par les sociétés en France atteignait en 1995, selon les comptes de la Nation, 16 660 milliards de francs.

3 - UNE PENALISATION DES LICENCIEMENTS EFFECTUES SANS RECLASSEMENT de niveau équivalent. Cette pénalisation (s'opposant par ailleurs aux effets de seuil et de substitution d'aides ciblées, sur les jeunes au détriment des non-jeunes par exemple) sera constituée par un prélèvement modulé selon le rapport salaires/valeur ajoutée globale (incluant les produits financiers) : ainsi plus l'entreprise licenciée ferait de valeur ajoutée globale et moins d'emploi et plus elle serait pénalisée.

4 - UNE SOLLICITATION DU SYSTEME FINANCIER POUR DE NOUVEAUX CREDITS permettant des avances pour la formation ou des prêts bonifiés à l'investissement pour l'emploi.

Les Banques, les sociétés d'assurances, les institutions financières ont de considérables ressources gaspillées dans la croissance financière et la spéculation. Elles disposent d'énormes pouvoirs de fait et de droit sur la création monétaire, sur de très importantes épargnes captives des salariés (assurance-vie, dépôts en comptes-chèques, livrets) sur lesquelles elles lèvent aussi des prélèvements obligatoires (assurance-auto...). Ces pouvoirs, ces ressources doivent servir à la priorité d'emploi-formation. L'intérêt de la nation en dépend.

Favorisant la création d'emplois stables et correctement rémunérés (avec la montée massive et régulière en qualification des populations sans élitisme, ni exclusions), ainsi que la croissance réelle nationale et, donc, les épargnes et dépôts corrélatifs, ces institutions contribueraient ainsi à accroître la sécurité de leurs propres enga-

gements, au lieu du risque « systémique » que leur fait encourir le marché financier. Songeons au krach immobilier et aux 300 milliards de francs de créances plus ou moins douteuses !

Aussi nous proposons :

— d'instituer une réserve obligatoire à constituer par les banques à partir des dépôts de salaires effectués chaque mois en compte-courants ;

— d'instituer un prélèvement de coopération entre institutions financières sur les réserves techniques et mathématiques des sociétés d'assurances.

En outre, les autres fonds (fonds publics, ceux résultant de la pénalisation des licenciements...) peuvent être mis à contribution pour favoriser, à partir des institutions de crédit et de financement des nouveaux montages permettant d'abaisser les charges financières.

COMMENT UTILISER CES RESSOURCES ?

Nous proposons, quant à nous, pour l'emploi-formation, non de baisser les charges sociales et salariales, mais de diminuer les charges financières, tout en pénalisant les placements financiers.

Les ressources ainsi mobilisées serviraient alors à distribuer deux nouveaux types de crédits très avantageux aux entreprises s'inscrivant dans des objectifs d'emploi-formation contrôlable par les salariés :

1 - DES AVANCES A CREDIT POUR UNE FORMATION PLUS MASSIVE et bien rémunérée qui seraient alors remboursées par annuité sur les nouveaux prélèvements mutualisés que nous proposons pour financer la formation ; il s'agit de crédits à taux très bas et d'autant plus avantageux que l'on ferait plus de formation ;

2 - DES CREDITS A TRES FAIBLES TAUX D'INTERETS encore plus avantageux que les précédents pour les entreprises qui, afin de satisfaire des objectifs d'emploi, développent leurs investissements réels ; ces crédits seraient modulables, pouvant même être assortis de taux d'intérêt nuls ou négatifs selon l'ampleur des objectifs d'emploi contrôlables à réaliser ; les taux seraient d'autant plus bas que les investissements feraient plus d'emplois par rapport aux pratiques antérieures.

QUELLES INSTITUTIONS NOUVELLES ?

Toutes ces ressources ne sauraient être placées dans les seules mains de l'Etat et des patrons. Il faut un contrôle, un droit d'intervention des travailleurs, des populations, de leurs élus, de leurs syndicats et associations. C'est indispensable pour assurer une véritable décentralisation car

c'est dans chaque entreprise, chaque bassin d'emploi qu'il faut exercer un contrôle permanent et concerté pour que l'argent soit bien utilisé. L'Etat, seul, ne peut pas le faire et finit toujours, alors, par s'incliner face aux monopoles d'information, de décision des patrons.

Aussi nous proposons que toutes ces ressources nouvelles soient affectées à un Fonds décentralisé susceptible d'aider à l'intervention et à la concertation de tous les salariés, citoyens, élus, depuis chaque bassin d'emploi jusqu'au niveau régional, à l'ensemble de la nation, sans négliger les convergences et rapprochements souhaitables sur de mêmes objectifs et institutions à l'échelle de l'Europe.

Ce Fonds national décentralisé agirait soit directement, soit en favorisant des montages financiers avantageux à partir des banques et institutions financières.

Des instances de concertation, de négociation et d'arbitrage permettraient de donner plus d'efficacité aux interventions concernant les opérations de ce Fonds.

POUR UNE OBLIGATION SOLIDAIRE D'INSERTION

Comment fixer et tenir les objectifs d'emploi-formation que nous nous donnons ? Les financements et modalités nouvelles des incitations pour l'emploi et la formation permettent de fixer à l'horizon de deux ans des objectifs ambitieux mais réalistes d'insertion dans l'emploi stable et correctement rémunéré et la formation liée à l'emploi pour l'ensemble de la population et, particulièrement, pour les jeunes.

Toutefois, il est possible qu'un solde non couvert par le système d'incitations nouveau demeure par rapport aux objectifs fixés. Aussi, nous proposons que soit instituée une obligation de résorption graduelle de ce solde par les entreprises dans les bassins d'emploi.

Cette responsabilisation solidaire interentreprise se ferait à l'issue de négociations de bassin, interbassin, régionales, interrégionales et nationales. Elle partirait du principe que plus les entreprises concernées présentent un rapport valeur ajoutée globale/effectifs élevée et plus elles devront contribuer au reclassement de ce solde.

Elle s'appuierait sur les pouvoirs d'investigation et de proposition des travailleurs, des populations et des élus concernant les ressources financières et les emplois possibles, depuis les bassins d'emploi, ainsi que leur concertation à des niveaux plus larges. ■

1. Hors imputations du régime général.